

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 131-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement du tournage d'un film.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit **sur la Place de l'Abbaye, notamment les 3 places de parking, du mardi 22 septembre 2026 6h00 au jeudi 24 septembre 2026 minuit.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 8 septembre 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

